

**DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE**

-----  
**MAIRIE**

9 chemin des dames  
**37270 ATHEE-SUR-CHER**

☎ **02 47 50 68 09**

**Fax 02 47 50 20 67**

**courriel :**

[mairie-athee@wanadoo.fr](mailto:mairie-athee@wanadoo.fr)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MARS 2019**

Date de convocation

20-03-2019

L'an deux mille dix-neuf  
Le vingt-sept mars à vingt-heures trente  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** Gisèle DUTERTRE, Christian MARCHAND, Pierrette AVENET, Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Alain HARDOUIN, Christophe TROCHOU, Marie BAUDRIER, Sébastien LABESSE, Pascaline PAUVERT, Nathalie GARNIER, , Olivier LATOUR, Véronique VASSELIN, Philippe GIANNUZZI, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 21  
Présents 18  
Votants 19

**Secrétaire :** Hubert de l'ESPINAY

**Démissionnaires :** Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE

**Excusée :** Mme Anne COPPE

**Absent :** Mr Jérôme MARTIN

Mme Frédérique MONGIN ayant donné pouvoir à Mr Sébastien LABESSE

**ORDRE DU JOUR**

**1- Approbation Compte de gestion et Compte Administratif 2018 des budgets communal et du service Eau & Assainissement,**

**2- Affectation des résultats,**

**3- Vote du budget primitif 2019 du service de l'Eau & Assainissement,**

**Reversement annuel d'une somme du budget eau et assainissement vers le budget communal pour la mise à disposition du personnel communal au service Eau et Assainissement,**

**Vote du budget**

**4- Vote du budget primitif 2019 communal,**

**Participation 2019 au CCAS**

**Vote des taux d'imposition 2019**

**Vote du budget**

5- Vente de l'ancien local de la poste, rue principale,

6- Service technique : mise en œuvre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activités,

7- Informations Diverses

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.**

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu le compte administratif 2018, et constaté, après reprise des résultats antérieurs :

- un résultat de fonctionnement (excédent) 2018 de 480 182.27 € (480 090.59 + 91.68 € correspondant à l'intégration du résultat du SICALA)
- un résultat d'investissement (déficit) 2018 de 142 565.63 € (142 706.82 – 141.19 € correspondant à l'intégration du résultat du SICALA)

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement

- En dépenses = 125 004 €
- En recettes = 19 642 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2019,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018 et décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- |  |              |
|--|--------------|
| - En recettes d'investissement (article 1068)  | 247 927.63 € |
| - En dépenses d'investissement (article 001)   | 142 565.63 € |
| - En recettes de fonctionnement,<br>Résultat de fonctionnement reporté (article 002) | 232 254.64 € |

**2019-15 Compte administratif 2018 Eau et Assainissement et affectation du résultat – M49**

Après avoir entendu le compte administratif 2018, et constaté, après reprise des résultats antérieurs :

- un résultat de fonctionnement (excédent) 2018 de 187 555.74 €
- un résultat d'investissement (excédent) 2018 de 189 863.43 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement

- En dépenses = 191 774 €
- En recettes = 53 971 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2019,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau et assainissement 2018 et décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- En recettes d'investissement (article 001)	189 863.43 €
- En recettes de fonctionnement,	
Résultat de fonctionnement reporté (article 002)	187 555.74 €

## **2019-16 Approbation du compte de gestion du budget communal 2018**

Le Conseil Municipal,

Après présentation du budget primitif communal 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune réserve de sa part, est approuvé.

## **2019-17 Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Eau et Assainissement 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, est approuvé.

### **2019-18 Reversement d'une somme du budget eau et assainissement vers le budget communal pour la mise à disposition du personnel communal au service Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire informe que chaque année, il est prévu au budget eau et assainissement le reversement d'une somme à la commune correspondant à la mise à disposition du personnel communal auprès du service eau et assainissement

Pour l'année 2019, cette somme, correspondant à deux Équivalents Temps Plein (2 ETP) affectés au service eau et assainissement, s'élève à 60 000 €.

Il sera procédé chaque année à l'émission d'un titre au budget communal et d'un mandat au budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- le reversement chaque année d'une somme correspondant à deux ETP du budget Eau et Assainissement vers le budget de la commune,
- décide, pour l'année 2019, de reverser 60 000 € du budget Eau et Assainissement vers le budget communal.

### **2019-19 Vote du budget eau et assainissement 2019**

L'adjoint en charge du service de l'eau et de l'assainissement présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 du service Eau&Assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 du service Eau & Assainissement comme suit :

En section d'exploitation,

En dépenses et en recettes	556 951.74 €
----------------------------	--------------

En section d'investissement,

En dépenses et en recettes	492 770 €
----------------------------	-----------

## 2019-20 Participation 2019 au CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer dans le cadre du vote du budget primitif de la commune le montant de la participation financière à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention au C.C.A.S. de 3000 € pour l'année 2019,
- précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2019 et fera l'objet d'une imputation à l'article 657362.

## 2019-21 Vote des taux des impôts locaux 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2019 des taxes directes locales.

VU la réforme gouvernementale de la taxe d'habitation,

VU la proposition de la commission communale des finances du 25 mars 2019 de maintenir les taux d'imposition « ménages » 2019 au niveau de ceux de 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition locaux au titre de l'année 2019 au même niveau de 2018, à savoir :

	Taux 2014 (rappel)	Taux 2015 (rappel)	Taux 2016 (rappel)	Taux 2017 (rappel)	Taux 2018 (rappel)	<b>Taux 2019 (votés)</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	21.06	21.17	21.17	21.17	21.17	<b>21.17</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	23.95	24.07	24.07	24.07	24.07	<b>24.07</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	48.11	48.35	48.35	48.35	48.35	<b>48.35</b>

## 2019-22 Vote du budget communal 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019 comme suit :

En section de fonctionnement, en recettes et en dépenses	2 001 233.64 €
En section d'investissement, en recettes et en dépenses	740 089.63 €

\*\*\*\*\*

*Lors de l'examen du vote du budget communal, au vu des débats, il a été procédé à un vote sur le renouvellement du panneau lumineux via un contrat de location (dépense inscrite en fonctionnement) : par 10 voix pour – 6 abstentions – 3 contre, la location d'un nouveau panneau lumineux a été adoptée.*

\*\*\*\*\*

## **Point 5 - Vente de l'ancien local de la Poste**

*Le conseil municipal a décidé de reporter sa décision afin que des précisions puissent être apportées en séance sur les prix de vente au m<sup>2</sup> de l'immobilier qui se pratiquent sur la commune.*

### **2019-23 Service technique : mise en œuvre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activités**

Le Conseil Municipal ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié au départ en disponibilité de l'agent en charge du gymnase à compter de juillet 2019, et d'une équipe technique déjà restreinte (2 agents en disponibilité depuis 2017 non remplacés) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le recrutement d'un agent contractuel par référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois à compter du départ effectif en disponibilité de l'agent responsable du gymnase, Cet agent assurera des fonctions d'agent d'exploitation du gymnase et d'agent technique polyvalent du service technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut en vigueur du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

### **Informations diverses**

Antoine GAILLARD, qui va remplacer Dominique PUISSANT à son départ en retraite, est arrivé depuis le 01 mars 2019.

Problèmes de stationnement au parking des écoles/mairie : certains usagers se garent sur les trottoirs ou sur les places dédiées (voitures électriques notamment). La gendarmerie, venue un matin sur place, a suggéré un dépose-minute devant les écoles mais cette solution semble difficile à mettre en place (à la maternelle, les enfants sont amenés dans les classes par leurs parents, barrières, bus scolaires,...).

Aussi, l'idée de créer un parking (dédié au personnel des écoles, de la cantine/ALSH, de la crèche et de la mairie) au niveau de l'espace situé en face de l'école maternelle sera à l'étude.

☐ Magnanerie : afin d'envisager les aménagements intérieurs et les animations autour de ce patrimoine restauré, il serait opportun de constituer un groupe de travail Commune / Association pour la Protection de l'Environnement (ApPE) et de nommer un référent. Monsieur le Maire demande à ce que chaque membre du conseil y réfléchisse pour la prochaine séance.

- ☐ Rappel pot de départ de Mr Dominique PUISSANT le 02 avril 2019 à 18h.  
Rappel foire à l'andouillette les 13 et 14 avril 2019 (inauguration de la manifestation le samedi à 11h).  
Rappel week-end « Printemps partagé » les 27 et 28 avril 2019 organisé par la bibliothèque avec l'inauguration du jardin partagé.

**Fin de séance à 23H00**